

COMMUNE DE BEYNOST	Référence dossier : N° DP00104324A0047	
	<i>Déposé le 19/04/2024, récépissé affiché en Mairie le 19/04/2024</i>	<i>Complété le 07/05/2024</i>
	<i>Par: Madame Riffi Halima Demeurant à 51 Maison 28 chemin du château du soleil 01700 Beynost Représenté par : Sur un terrain sis 51 Maison 28 chemin du château du soleil 01700 Beynost Refs cadastrales : Section AM-1449</i>	Description du projet : Remplacement porte de garage par une baie vitrée

Le Maire,

VU la demande susvisée,

VU le Code de l'Urbanisme, en particulier le livre IV relatif aux constructions, aménagements et démolitions,

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 16/12/2019, et notamment le règlement de la zone U,

VU le Plan de Prévention des Risques Naturels approuvé le 16/01/2006,

CONSIDERANT le projet consiste à remplacer la porte du garage par une baie vitrée, modifiant l'usage cette surface et supprimant une place de stationnement automobile,

CONSIDERANT qu'en application de l'article U2.4 du règlement du PLU, chaque logement doit satisfaire à minima de 2 places de stationnement,

CONSIDERANT que le projet ne permet plus de satisfaire aux dispositions prévues à l'article susvisé,

ARRÊTE

Article 1 - Il est fait opposition aux travaux objets de la déclaration préalable susvisée

BEYNOST, le 23 mai 2024

Le Maire
Caroline TERRIER



INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois à compter de sa notification, pour le pétitionnaire, ou pour les tiers, à compter du premier jour de l'affichage sur le terrain et pendant 2 mois, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de l'acte (Monsieur le Maire) ou d'un recours en annulation auprès du Tribunal Administratif de Lyon.